

**Modalités****Prix international de l'IRAC**

Approuvées par le conseil d'administration de l'IRAC en septembre 2024

Approuvées par le conseil d'administration de l'IRAC en septembre 2025

**1. Objet**

Le Prix international de l'IRAC met en valeur et promeut des architectes, des firmes d'architectes ou d'autres groupes axés sur l'architecture exemplaires situés à l'extérieur du Canada. Chaque année, le Prix international de l'IRAC porte sur un thème d'importance particulier pour la communauté architecturale canadienne (voir l'annexe 1).

Le Prix international de l'IRAC est décerné annuellement à un architecte, à une firme d'architecture ou à un autre groupe axé sur l'architecture de l'extérieur du Canada qui, de l'avis du comité de sélection, incarne le mieux une ou plusieurs valeurs de l'IRAC, soit excellence du design, l'intégrité, l'action climatique, la réconciliation, la justice sociale et l'innovation. Chaque année, l'IRAC utilise le Prix international pour souligner une pratique exemplaire dans le cadre d'un thème particulier pertinent pour la communauté architecturale du Canada.

**2. Thèmes**

Ce document sera mis à jour tous les trois ans afin de confirmer l'année en cours et les thèmes à venir, conformément au Plan stratégique de l'IRAC.

**Thème 2025 – « Action climatique »**

Le Prix international de l'IRAC 2025 reflétera la Résolution de l'IRAC pour une action urgente et soutenue sur la santé climatique et écologique ainsi que le Plan d'action climatique de l'IRAC pour limiter le réchauffement à 1,5 °C.

**Thème 2026 – « Culture du design »**

Le Prix international de l'IRAC 2026 mettra en lumière les firmes ou organisations qui ont réussi à faire progresser une culture du design, que ce soit au sein de leur propre pratique, de leur communauté ou à travers leurs réalisations.

**Thème 2027 – « Célébrer le processus : le design comme culture vivante »**

Le Prix international de l'IRAC 2027 soulignera l'excellence architecturale non seulement par la qualité des réalisations bâties exceptionnelles, mais aussi par celle des processus qui les rendent possibles. En célébrant les processus, nous mettons en lumière le travail partagé, souvent invisible, qui se cache derrière une architecture porteuse de sens.

**3. Admissibilité**

Pour être admissible au prix, un architecte, une firme d'architectes ou un autre groupe axé sur l'architecture doit être situé à l'extérieur du Canada.

**4. Comité de sélection**

Les comités et groupes de travail, ainsi que les comités opérationnels de l'IRAC, choisiront un comité de sélection présidé par le président sortant de l'IRAC ou désigneront un membre sans droit de vote sur une base annuelle en tenant compte du thème de l'année.

La composition du comité de sélection doit être en phase avec les valeurs de l'IRAC en matière de diversité et d'inclusion et avec le thème annuel et elle doit être représentative de personnes aux points de vue différents.

Le comité de sélection sera chargé de la recherche, de l'identification et de la collecte de documents d'appui des candidatures internationales potentielles, aux fins de leur examen.

**5. Processus de sélection**

Le comité de sélection choisira le lauréat qui incarne le mieux le thème annuel et une ou plusieurs valeurs de l'IRAC, soit excellence du design, l'intégrité, l'action climatique, la réconciliation, la justice sociale et l'innovation.

**6. Nombre de prix**

Un prix sera décerné chaque année.

## 7. Remise publique du prix

Le Prix international de l'IRAC sera remis dans le cadre d'un événement public, si possible.